



DÉPARTEMENT de l'ARDÈCHE  
**MAIRIE de JAUJAC**  
Place du Champ de Mars 07380 JAUJAC

Tél : 04 75 93 22 28

Mail : [mairie@jaujac.fr](mailto:mairie@jaujac.fr)

Site : <http://www.jaujac.fr>

**Compte Rendu du conseil municipal**  
**Du 9 janvier 2017**

**1 – Demande de subvention D.E.T.R. pour la réhabilitation du bâtiment « Sportissage »**

Le maire présente le projet de réhabilitation du bâtiment « sportissage » qui consiste en :

- l'isolation thermique des combles et du bâtiment par l'extérieur,
- le remplacement des menuiseries (salle des sports et des communs des logements),
- des travaux de zinguerie sur la toiture.

Le coût du projet s'élève à 135 983 € H.T.

Le conseil municipal a approuvé ce projet et sollicité une subvention au taux de 30 % au titre de la DETR.

**2 - Demande de subvention D.E.T.R. pour l'aménagement de l'Allée du Pré du Comte**

Le maire présente le projet d'aménagement de l'Allée du Pré du Comte qui consiste en :

- la réhabilitation des réseaux d'eau potable, d'assainissement et eaux pluviales qui datent de plus de 50 ans.
- la restauration des trottoirs, goudronnage....

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à la somme de 324 011 € H.T. qui sera répartie sur :

- le budget général pour la somme de 24 3 259 € H.T
- le budget de l'assainissement pour la somme de 36 282 € H.T.
- le budget de l'Eau pour la somme de 44 470 € H.T.

Les travaux d'AEP, d'assainissement et d'eaux pluviales étant susceptibles d'être subventionnés par l'Etat au titre de la DETR. Le conseil municipal a approuvé ce projet et sollicité une subvention de 30 % au titre de la DETR.

**3 - Suppression de postes**

Le maire informe le conseil municipal que suite à des départs à la retraite et des avancements de grade, il convient de supprimer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe – 35 heures/hebdomadaire
- un emploi d'ATSEM principal de 2<sup>e</sup> classe – 34 heures/hebdomadaire
- un emploi d'ATSEM principal de 2<sup>e</sup> classe – 32 heures/hebdomadaire
- deux emplois d'adjoint technique principal de 1<sup>ere</sup> classe – 35 heures/hebdomadaire

Le conseil municipal approuve ces suppressions de postes.

**4 – Concert « Labeaume en musiques »**

Le maire informe le conseil municipal que l'association Festival de Musique de Labeaume propose à la mairie de JAUJAC d'être co-organisateur d'un concert sous le label « Labeaume en musiques – quartiers d'hiver » le samedi 20 mai 2017 à l'église moyennant la somme de 570 euros.

Le conseil municipal :

- décide de co-organiser le concert du 20 mai 2017 moyennant la somme de 570 euros. Cette somme sera inscrite au budget primitif 2017.
- autorise le maire à signer la convention pour la co-organisation de ce concert sous le label « Labeaume en musiques – quartier d'hiver ».

## **5 – Courrier du collectif d’initiative locale de JAUJAC « Stoplinsky 07 »**

Le maire donne lecture au conseil municipal du courrier du collectif d’initiative locale de JAUJAC « Stoplinsky 07 » annonçant son assemblée citoyenne d’information et d’échanges au sujet des compteurs communicants le mardi 31 janvier 2017 à 18 heures à la maison du Parc à JAUJAC et souhaitant la présence du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d’annoncer l’assemblée citoyenne du collectif d’initiative locale sur le site de la commune.

Certains élus assisteront à cette réunion à titre privé.

Toutes les délibérations ont été votées à l’unanimité